



## Frais des cadres, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021

Pour les expositions nationales, organisées par la FSPHS, le montant facturé par cadre est de:

	Degré II	Degré I
Classe de haute compétition, forfait pour 10 cadres	–	CHF 350.–
Classes 1 à 11, 15 (Philatélie ouverte), et 30 à 40	CHF 20.–	CHF 25.–
Classe 12 (Littérature), par ouvrage	CHF 35.–	CHF 45.–
Classe 20 (Concours par équipe), forfait	CHF 120.–	CHF 240.–
Classe 21 (Jeunesse)	CHF –.–	CHF –.–
Cour d'honneur, Salon du Jury, exposants invités	CHF –.–	CHF –.–

Pour les expositions multilatérales, internationales et autres, avec ou sans jury, le Comité central décide de cas en cas du montant à facturer par cadre.

Ces frais ont été décidés par le Comité central lors de sa séance du 20 juin 2018 à Olten. Ils entrent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le président central

Le responsable du dicastère Expositions

sig. Rolf Leuthard

sig. Jürg Roth